



IReSP

Institut pour la Recherche
en Santé Publique

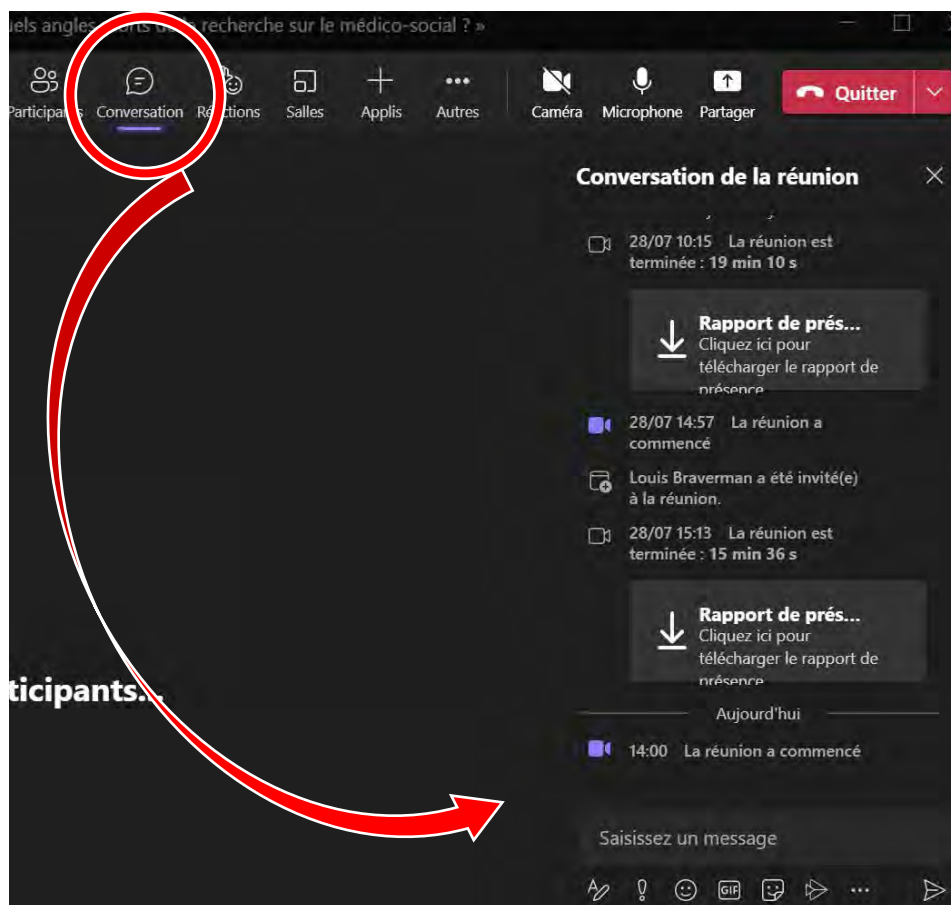


Programme de soutien à la recherche Autonomie 2025

Webinaire d'information - Vendredi 17 janvier 2025

14h – 15h30

Poser vos questions

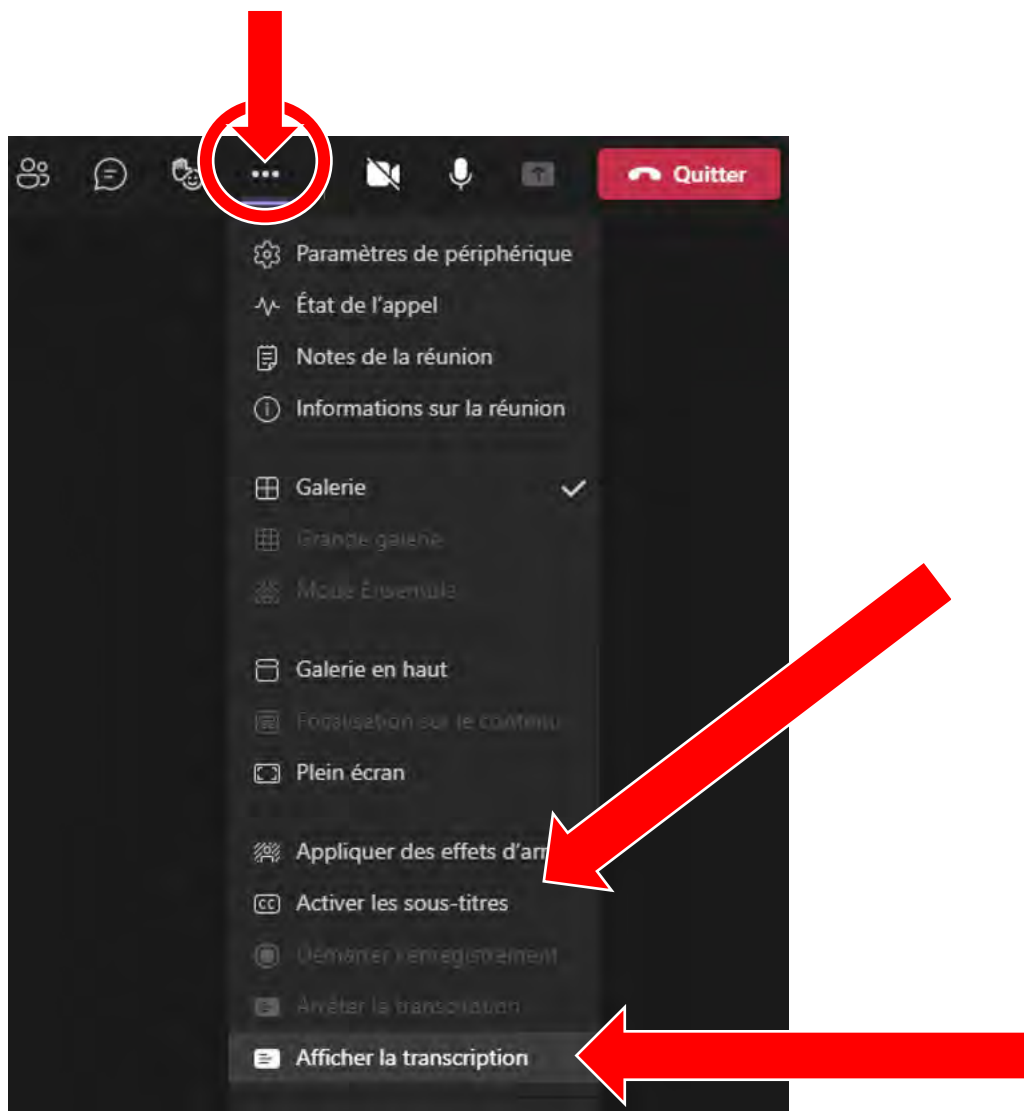


Vous n'avez pas accès à vos **micros** et à vos **caméras**.

Vous pouvez poser vos **questions** dans le chat en cliquant sur l'onglet « **Conversation** ».



Faire apparaître la transcription ou/et les sous-titres



Vous pouvez afficher des **sous-titres** en bas de votre écran.

Une **transcription** intégrale est accessible. Elle permet un affichage en temps réel des échanges, sur la droite de votre écran.



Plan de la présentation

1. Présentation de l'IReSP
2. Présentation de la CNSA
3. Présentation du programme de soutien à la recherche « Autonomie »
4. Les appels à projets et appels à candidatures du programme « Autonomie 2025 »
5. Soutiens, calendriers et procédure de candidatures
6. Questions / Réponses



IReSP

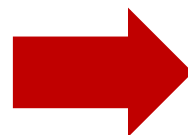
Institut pour la Recherche
en Santé Publique



1. Présentation de l'IReSP

Valentine TREPIED, directrice scientifique adjointe

Présentation de l'IReSP



Développer, structurer et promouvoir la recherche en santé publique afin de renforcer les interventions et politiques visant à l'amélioration de l'état de santé et de bien-être de la population.

Le GIS IReSP est hébergé par  **Inserm**
La science pour la santé
From science to health

L'IReSP, son modèle d'actions



Modèle d'actions

Identification des enjeux et des besoins



Appels à projets de recherche

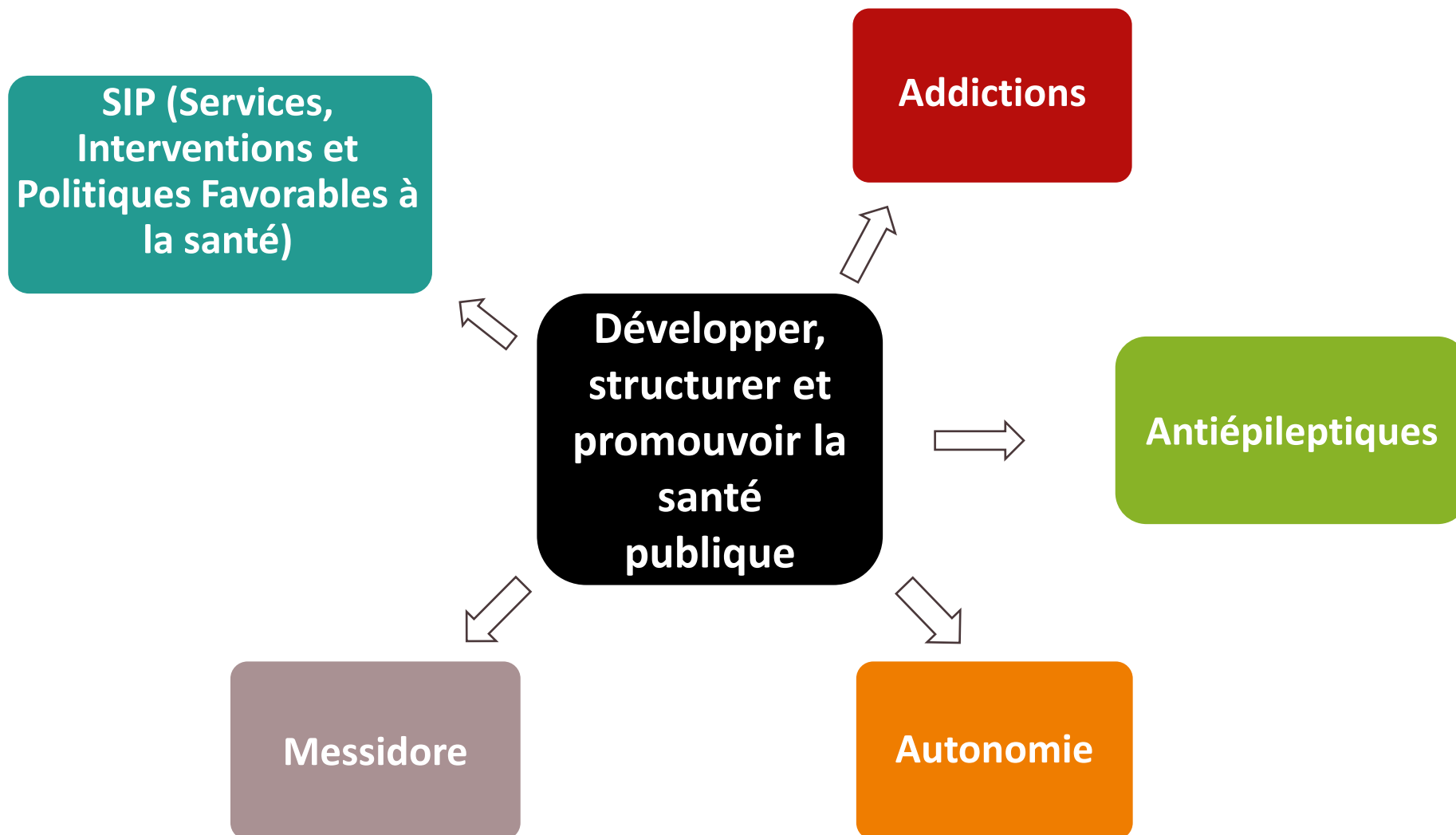


Accompagnement des chercheurs et suivi des projets



Diffusion et mise en valeur des résultats

L'IReSP, ses programmes



L'IReSP et la CNSA ensemble depuis plus de 10 ans pour le développement la recherche sur l'autonomie



- **196** projets financés sur le programme Autonomie entre 2011 et 2024 (26 M d'€)
- **En 2024** (2 M d'€) : 14 lauréats des AAP + 6 lauréats de l'appel à candidature « doctorants » dont 1 thèse et 5 quatrièmes année de thèse
- **35** projets de recherche participative financés depuis 2020



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



2. Présentation de la CNSA

Pearl MOREY, Cheffe de projet Recherche à la direction de la prospective et des études (DPE) de la CNSA

La CNSA : c'est quoi ?

- La **Caisse nationale de solidarité pour l'autonomie** est un **établissement public** créé par la loi n° 2004-626 du 30 juin **2004**
- Depuis le 1er janvier **2021**, la **CNSA pilote la 5^{ème} branche de la Sécurité sociale**
- La CNSA est en charge des politiques de l'autonomie à destination des **personnes âgées en perte d'autonomie**, des **personnes en situation de handicap** et de leurs **aidants** (proches ou professionnels)



la sécurité
sociale



Branche maladie
CNAM



Branche Retraite
CNAV



Branche Famille
CNAF



Branche Recouvrement
ACOSS et URSSAF



Branche Autonomie
CNSA

Fonctions et missions de la CNSA

- **Une double fonction :**

- fonction de « **caisse** » : répartition des moyens financiers
- fonction d'« **agence** » : pilotage et animation de réseaux : ARS, CD, MDPH, etc.

- **Ses 7 missions :**

1. Veiller à l'équilibre financier
2. Animer et coordonner les acteurs participant à la mise en œuvre des politiques de l'autonomie
3. Contribuer au financement des politiques de l'autonomie
4. Contribuer à l'information et l'accès aux droits des publics
5. **Contribuer à la recherche** et à l'innovation
6. Contribuer à la réflexion prospective
7. Contribuer à l'attractivité des métiers

- **La CNSA finance le programme « Autonomie » copiloté avec l'IReSP**



La recherche à la CNSA : les trois missions-clé

Soutenir, valoriser, capitaliser

Soutenir : 4 types d'action principales

Soutien à des AAP

- **GIS IReSP : Programme Autonomie**
- AAP 2022 « Usages des technologies numériques » (Mire-DREES)
- **Plateforme nationale pour la recherche sur la fin de vie**
 - * Un AMI
 - * Deux revues de littérature

Le gré à gré

- **Initiée en 2022 :**
 - * **Odéno** avec l'EN3S
- **Initiées en 2023 :**
 - * **Projet DARAutiscol** – Marie Toullec (Nantes Université)
 - * **Projet Thémis** – Delphine Roy (IPP) dont participation **Hilauséniors**
 - * **Film documentaire** – B. Rist et A. Trenta (Arom Productions)
 - * **Firah** : Clap sur la recherche
- **Initiées en 2024 :**
 - * **Projet sur les UR-TSA** – Caroline Demily (iMIND)

Soutien aux opérateurs de recherche, instances d'animation et de coordination

- GIP IRDES
- GIS ILVV
- Fedrha

Enquêtes statistiques

- Enquêtes **Autonomie 2021-2024** (DREES)
- Enquête **Mode de garde** (DREES)
- Enquête **SHARE vague 9** (Université Paris Dauphine)

Autres

- **PPR Autonomie :**
 - * Comité consultatif – KAPPA
 - * AG – Hillauséniors
 - * Comité des parties prenantes - INNOVCARE
- Membre de **l'Observatoire national du suicide** (DREES)
- **Expertise collective INSERM** « Polyhandicap »
- Recherche **Habitats de petite capacité** (Direction d'Appui au Pilotage de l'Offre – CNSA)
- Recherche action sur les usages du **numérique dans les EMS** : CAPUNI-EMS

Valoriser

- Les **Rendez-vous de la recherche sur l'autonomie**

- Chaine YouTube, [playlist dédiée](#)



Mardi 28 janvier, 13h-14h : La mise en place de droits à des aides techniques au titre de la prestation de compensation du handicap (PCH) : quels facilitateurs et quels obstacles ? [Lien de connexion](#)

- Les **Rencontres Recherche & Innovation (RRI)**



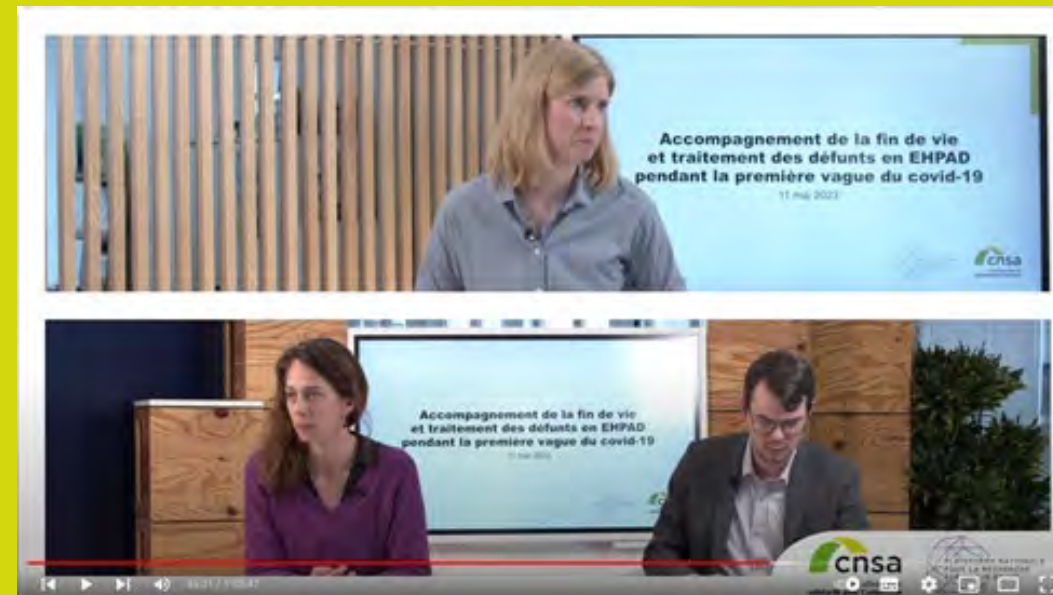
Jeudi 2 octobre : La transformation de l'offre dans le champ de l'autonomie : enjeux, défis de l'effectivité et perspectives

- Les **résumés, synthèses et rapports complets** mis en ligne

- Rubrique « [Résultats de recherche](#) »
- Une liste dans un tableau Excel [sur internet](#) (*tout en bas de la page*)

- Les **livrets de synthèses**

- Ex : [ESTOMS](#)



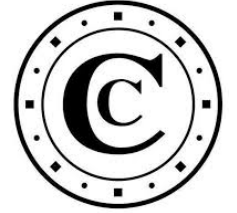
Capitaliser

En interne



- Les interventions/contributions :
 - au **Comité de direction** de la CNSA ;
 - au **Comité transverses** de la CNSA ;
 - aux **Commissions du Conseil** de la CNSA ;
 - dans des réunions avec les directions métiers et échange avec les chargé.e.s de mission / chef.fes de projet
 - **Rapport de Branche**
 - Production de **synthèses**

Hors les murs



- Le porté à connaissance des recherches **aux missions ministérielles et inspections**

5 en 2023 :

- **Mission IGAS** : évaluation des dispositifs de participation citoyenne
- **Cour des comptes** : Soins palliatif en EHPAD
- **Mission IGAS** : Lieux de vie et accompagnement des personnes âgées en perte d'autonomie : les défis de la politique domiciliaire - Se sentir chez soi où que l'on soit
- **Mission IGAS** : Acte 2 de l'école inclusive
- **Haut Conseil de la Famille, de l'Enfance et de l'Age (HCFEA)** : Bien vivre et vieillir dans l'autonomie à domicile



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



3. Présentation du programme de soutien à la recherche « Autonomie »

Consultez sur le site de l'IReSP

- [L'ensemble des appels à projets et dispositifs du programme Autonomie 2025](#)
- Les guides du candidat : [général](#) et [doctorants](#)
- [La foire aux questions](#) (en ligne et qui sera actualisée à la suite de ce webinar)

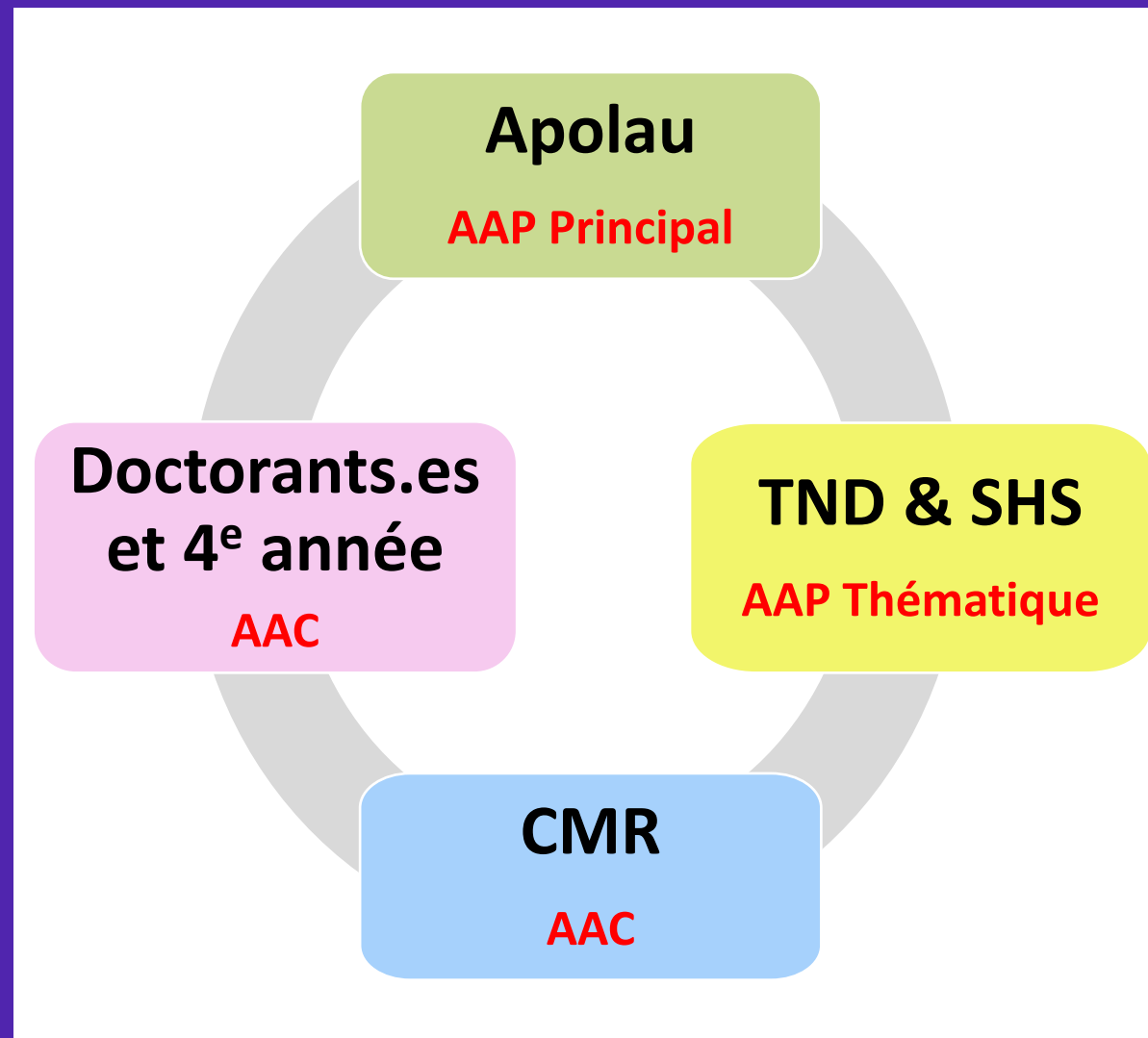
Pour toutes questions, contactez : autonomie.iresp@inserm.fr

Présentation des 4 appels à projet et candidatures

- **Apolau** : Analyse des politiques de l'autonomie
- **TND & SHS** : troubles du neurodéveloppement & sciences humaines et sociales
- **CMR** : soutien aux communautés mixte de recherche
- **Doctorants et 4^e année**



Changement par rapport à l'édition 2024 : **intégration des questions posées dans l'AAP Blanc dans l'AAP Apolau**



Les critères d'éligibilité (1/5)

- Définitions du « **handicap** » et de la « **perte d'autonomie** » retenue dans le cadre de ces AAP et AAC :
 - **Définitions administratives du handicap et de la perte d'autonomie en cohérence avec les missions dont la CNSA est investie**
 - **Handicap** : toutes situations qui ouvrent des **droits administratifs à compensation** en raison de pathologies ou de déficiences reconnues dans le cadre des politiques publiques orientant l'activité de la CNSA (**PCH-AAH**)
 - **Perte d'autonomie** :
 - au moins **60 ans**
 - classées dans les **groupes iso-ressources (Gir) de 1 à 4**
 - personnes éligibles à l'**Allocation personnalisée d'autonomie (APA)**
 - Les projets qui questionnent la **reconnaissance administrative** sont éligibles

→ **Les projets de recherche sans relation avec les présentes définitions sont hors champ de l'appel**



Les critères d'éligibilité (2/5)

- **Les aires géographiques éligibles**
 - Pour être éligible les projets doivent comporter une **comparaison avec la France**
 - Les projets réalisés **uniquement dans des pays étrangers** - sans comparaison avec la France - **ne sont pas éligibles**
 - Les **Outre-mer** entre dans le champ des AAP et AAC



Les critères d'éligibilité (3/5)

Les recherches sur les **maladies chroniques** : champ ou hors champ ?

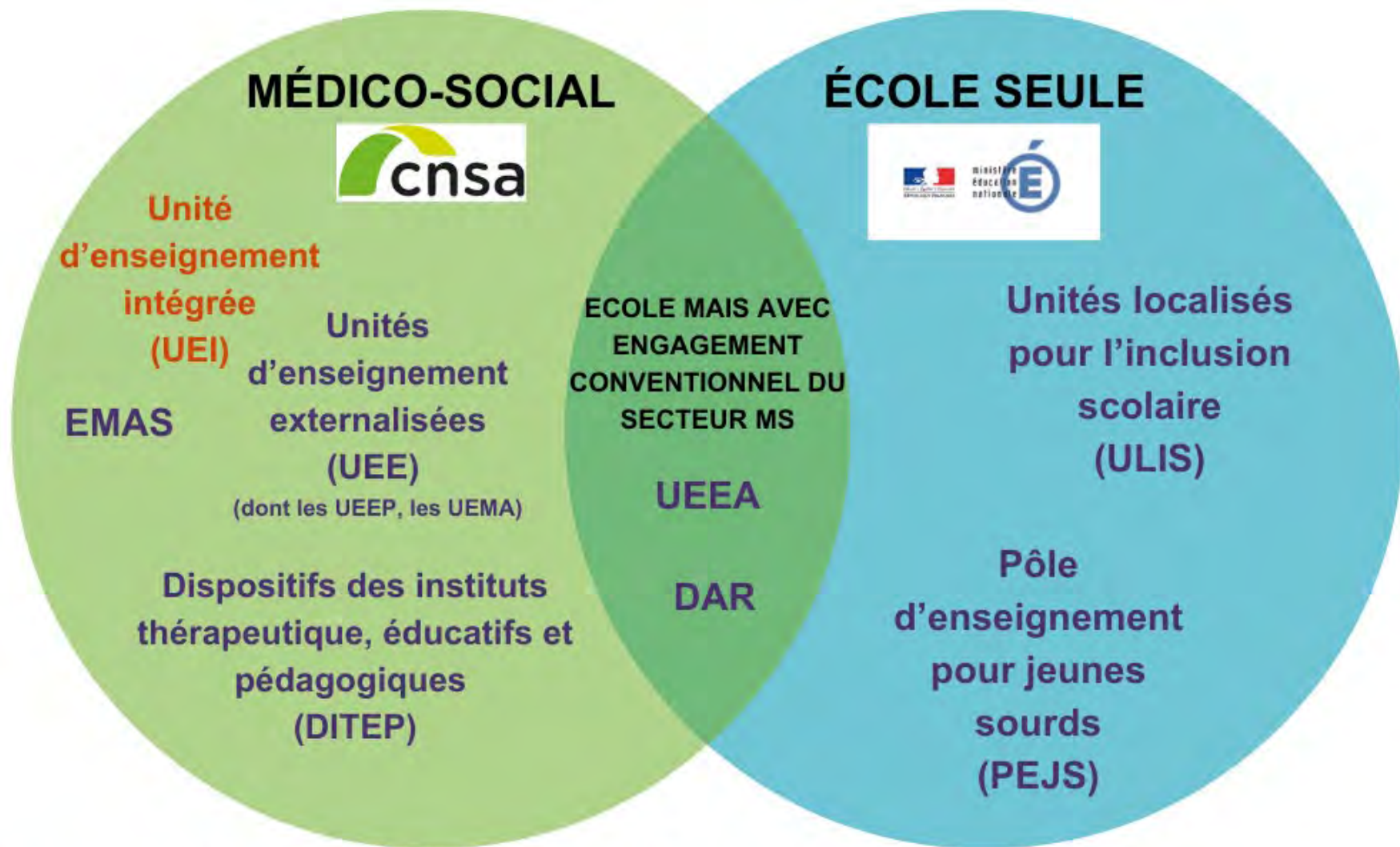
- Rentre dans le champ des AAP et AAC les recherches sur les maladies chroniques **si et seulement si** la question de la **reconnaissance en tant que handicap** est posée **explicitement**



Les critères d'éligibilité (4/5)

Les recherches sur la scolarisation des élèves et étudiants en situation de handicap : champ ou hors champ ? (1/2)

- Rentre dans le champ des AAP les dispositifs de scolarisation relevant du **médico-social** et/ou de **l'école seule** à destination spécifique des élèves en situation de handicap.



Orange : Unité en établissement médico-social
Violet : Inclusion scolaire

Les critères d'éligibilité (5/5)

Les recherches sur la scolarisation des élèves et étudiants en situation de handicap : champ ou hors champ ? (2/2)

• Hors-champ

- La scolarisation des élèves bénéficiant :

- d'un **Projet d'accueil individualisé (PAI)**

Il « concerne les élèves atteints de troubles de la santé évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap : pathologies chroniques (exemples : asthme, allergies, intolérance alimentaire...). »

- d'un **Programme personnalisé de réussite éducative (PPRE)**

Il « s'adresse à des élèves ayant des difficultés nécessitant un soutien et des aménagements spécifiques, sans être reconnu en situation de handicap. Il peut également être mis en place pour les élèves intellectuellement précoces en difficulté scolaire. »

- et d'un **Plan d'accompagnement personnalisé (PAP)**

« Il concerne les élèves qui connaissent des difficultés scolaires durables ayant pour origine un ou plusieurs troubles des apprentissages (dyslexie, dysphasie, dyspraxie...) évoluant sur une longue période sans reconnaissance du handicap et pour lesquels ni le programme personnalisé de réussite éducative ni le projet d'accueil individualisé (PAI) ne constituent une réponse adaptée. »

• Dans le champ

- La scolarisation des élèves bénéficiant d'un **Projet personnalisé de scolarisation (PPS)**

Attention : la notion de « **besoins spécifique** » ne recouvre pas celle de « **handicap** »

Les critères d'exclusion

- Les projets sans relation aux **définitions du « handicap »** et de la **« perte d'autonomie »** telles que détaillées
- Les projets réalisés uniquement dans des **pays étrangers** sans comparaison avec la France
- les projets qui ne relèvent pas des **sciences humaines et sociales** ou de la **santé publique**
- Les **essais cliniques** relatifs aux produits de santé ou stratégies de traitements, les **expérimentations de techniques médicales ou de réadaptation** et de manière générale, les projets s'inscrivant **exclusivement dans le champ sanitaire**
- Les projets qui ne relèvent pas des **sciences humaines et sociales** ou de la **santé publique**
- Les **études non-académiques** (cabinets de conseil) ;
- Les **innovations de terrain** visant à apporter des réponses nouvelles à des besoins sociaux émergents ou mal satisfaits relèvent d'une autre modalité de soutien par la CNSA (les appels à projets « actions innovantes » de la CNSA)

- Critères d'exclusion supplémentaires pour l'appel à candidature
« **Communautés mixtes de recherche** » :
 - les **projets de recherche** doivent être soumis dans le cadre des appels à projets du Programme Autonomie
 - les **actions ponctuelles** (colloque, séminaire, journée d'étude, etc.)
 - les **coordinations et projets locaux prévus au cadre réglementaire**, à l'exemple du Projet territorial de santé mentale (PTSM)

Les critères scientifiques de sélection



Pour les **appels à projets**

1. Adéquation du projet aux objectifs et au champ de l'appel à projets
2. Qualité scientifique et méthode du projet
3. Pertinence et innovation
4. Faisabilité
5. Composition et qualité des équipes



Pour le dispositif de **communautés mixtes de recherche**

1. Adéquation du projet aux objectifs et au champ de l'appel à projets
2. Composition et qualité de la CMR
3. Pertinence scientifique
4. Pertinence sociétale
5. Gouvernance mode de fonctionnement et communication
6. Faisabilité



Pour l'**AAC Doctorants et 4^e année**

1. Adéquation de la demande avec le dispositif doctoral
2. Qualité scientifique et méthodes
3. Qualité de la candidature et de l'environnement scientifique de travail
4. Apports, valorisation et innovation
5. Avancement de la thèse (spécifique pour les candidats à une quatrième année de thèse)

Avis en opportunité de la CNSA

- Lors de son **avis pour opportunité de financement** la CNSA recherche
 - **Un équilibre :**
 - entre les projets de recherche prenant pour objet les **personnes âgées en perte d'autonomie** et ceux les **personnes en situation de handicap**
 - entre les projets de recherche prenant pour objet les **enfants** et ceux les **adultes** au sein des personnes en situation de handicap
 - entre les projets de recherche prenant pour objet les **personnes** concernées (en situation de handicap ou en perte d'autonomie liée à l'âge), ceux les **aidants** et ceux les **professionnels**
 - **une diversité et/ou d'une originalité :**
 - des **disciplines**
 - des **thèmes**
 - des **approches**
 - des **chercheurs** : si vous avez un projet de recherche déjà soutenu par le programme Autonomie, le rapport final complet, sa synthèse et son résumé devront être remis avant l'avis en opportunité de la CNSA (20 novembre 2025)
 - **pourront être considérés comme prioritaires** : les projets de recherche répondant à des **besoins de connaissance identifiés par la CNSA comme essentiels à la bonne mise en œuvre des politiques de l'autonomie**



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

4. Les appels à projets et les appels à candidatures du programme Autonomie 2025

- Appels à projets « Analyse des politiques de l'autonomie (APOLAU) »
- Appels à projets « Troubles du neurodéveloppement & sciences humaines & sociales (TND & SHS) »
- Appels à candidatures aux « Communautés mixtes de recherche »
- Appels à candidatures « doctorants et 4^e année » (thèse)



Analyse des politiques de l'autonomie (Apolau)

Appel à projet principal



Les 5 axes d'Apolau

Axe 1. Les politiques publiques de l'autonomie : orientations, principes et modalités

Axe 2. La connaissance de l'offre médico-sociale et des réponses aux personnes : accompagnements et impacts

Axe 3. Les « services publics » de l'autonomie dans les territoires : principes et réalités

Axe 4. La régulation de l'offre et des services : instruments, usages et effets

Axe 5. La connaissance des publics : les personnes concernées et leurs parcours de vie, leurs aidants et les professionnels

AXE 1 : LES POLITIQUES PUBLIQUES DE L'AUTONOMIE : ORIENTATIONS, PRINCIPES ET MODALITÉS

- Les **politiques de l'autonomie** :
 - Ciblant les personnes en situation de **handicap** et les **personnes âgées**
 - Les **politiques de prévention de la perte d'autonomie**
- Les « **approches domiciliaires** » pour les personnes âgées et la « **désinstitutionnalisation** » pour les personnes en situation de handicap
- Le soutien et « répit » des **aidants**
- **L'intersection des politiques** (politique médico-sociale, sociale, sanitaire, politique éducative, de l'emploi, du logement, etc.) et des types **d'acteurs** (famille, État, marché)
- La **politique décentralisée** de l'autonomie : l'articulation entre les différentes échelles de l'action publique : communes, ARS, CNSA, État, les acteurs privés (lucratifs ou non)...
 - **Service public départemental de l'autonomie** (SPDA)
- **Accessibilité des services publics, adaptation de l'urbanisme** et de **l'architecture, transition écologique**, etc.



AXE 2. LA CONNAISSANCE DE L'OFFRE MÉDICO-SOCIALE ET DES RÉPONSES AUX PERSONNES : ACCOMPAGNEMENTS ET IMPACTS

- L'**offre médico-sociale « historique » en établissements** : IME, IMP, ITEP, FAM, MAS, EHPAD etc.
- La recherche de renforcement de l'**aide et l'accompagnement au domicile** : SAAD, SSIAD, SPASAD, Services autonomes à domicile (SAD), SAVS, SAMSAH, SSEFIS, services de portage de repas, etc.
- Les **offres alternatives ou complémentaires** aux ESMS :
 - **Age** : Centres de ressources territorial, l'hospitalisation à domicile, les équipes mobiles de soins palliatifs, etc.
 - **Handicap** : la scolarisation, les plateformes emploi accompagné,



AXE 3. LES « SERVICES PUBLICS » DE L'AUTONOMIE DANS LES TERRITOIRES : PRINCIPES ET RÉALITÉS

- L'organisation de **l'accès aux droits et aux parcours** :
 - dit les « **guichet(s) de l'autonomie** » : services départementaux de l'autonomie, CCAS, CLIC, MDPH, maisons Frances services, etc.
 - Les dispositifs et démarches d'accès aux droits et aux parcours : la réponse accompagnée pour tous (RAPT) et les communautés 360°, **dispositifs d'appui à la coordination** (Dac), les plateformes d'orientation et de coordination (PCO), les **plateformes d'accompagnement et de répit** à destination des proches aidants, les **Maisons départementales de l'autonomie** (MDA)
 - S'intéresser aux **services départementaux de l'autonomie** (SPDA)
- Recours et **non-recours** aux droits et services



AXE 4. LA RÉGULATION DE L'OFFRE ET DES SERVICES : INSTRUMENTS, USAGES ET EFFETS

- Une approche par les **instruments de pilotage** et les **outils d'évaluation ou de gestion** qui traversent les politiques de l'autonomie
 - **Grilles, référentiels, nomenclatures, critères de répartition**, méthodes de **calcul des coûts**, projets de réformes tarifaires
- Les **outils et les instruments de la gouvernance** des politiques de l'autonomie
 - d'un point de vue tant technique : **systèmes d'information, schémas territoriaux**, etc.
 - qu'institutionnel : **instances, conférences de l'autonomie**, etc.
 - Les modalités de financement des structures médico-sociales : de type « **Appel à projets** » (AAP), « **appel à manifestation d'intérêt** » (AMI), « **expérimentation** » etc.
- Le **déploiement du numérique** : contexte du **programme ESMS numérique** et en particulier du **Dossier usager informatisé (DUI)**
- **Économie du médico-social**, des services et des prestations aux personnes :
 - aux **modèles économiques** des différentes composantes de l'offre, à leur impact sur les finances publiques, d'une part ; sur les **restes à charges** pour les usagers
 - à la **couverture des besoins et à la qualité de l'offre**, avec un intérêt pour l'analyse des contributions respectives des acteurs publics, privés à but non lucratif ou privés lucratifs



AXE 5. LA CONNAISSANCE DES PUBLICS : LES PERSONNES CONCERNÉES ET LEURS PARCOURS DE VIE, LEURS AIDANTS ET LES PROFESSIONNELS

- **Les personnes concernées** : profils, parcours, besoins et environnement
 - Sujets peu visibles :
 - la **vie affective et sexuelle** ;
 - les **conduites addictives** ;
 - les **conduites suicidaires** (suicides et tentatives de suicide) ;
 - les instruments de **promotion de la bientraitance** et de la **lutte contre les maltraitements**
 - Place de l'entourage et des professionnels dans le contexte du virage domiciliaire
- **Les personnes en situation de handicap vieillissantes**, leurs aidants et les professionnels qui les accompagnent : offre, dispositif et expériences vécues
- L'accompagnement de la **fin de vie** des personnes âgées en perte d'autonomie et des personnes en situation de handicap
- La **participation sociale** des personnes concernées : effectivité de leur **citoyenneté** et conditions de leur **mobilisation**
- Les **professionnels de l'autonomie au travail** :
 - Travail des **cadres** et **managers, directeurs d'établissement et de services**
 - Professionnels des **administrations** (CD, MDPH, ARS)
 - Le rôle des **médecins généralistes** dans l'évaluation des besoins de compensation et de soutien à l'autonomie, **rôle des enseignants** dans l'inclusion scolaire...



AAP de recherche thématique : « Troubles du neuro-développement et sciences humaines et sociales (TND & SHS) »



- **Définition du « handicap » définit dans le texte de l'AAP**

- Relevant d'une reconnaissance administrative d'un handicap

- **Porte sur les troubles suivants :**

- les troubles du spectre de l'autisme (TSA), incluant des troubles du développement de la communication et des interactions sociales ;
- les troubles spécifiques du langage, des praxies, de l'attention et des apprentissages (TSLA), communément appelés troubles « Dys » (dyslexie, dyspraxie, dysphasie, dyscalculie, dysorthographe) ;
- les troubles du déficit de l'attention avec ou sans hyperactivité (TDAH) ;
- les troubles du développement intellectuel (TDI) ;
- les troubles neuro-développementaux moteurs, incluant le trouble développemental de la coordination, les mouvements stéréotypés, le syndrome de Gilles de la Tourette ;
- les autres TND, spécifiés ou non (par exemple TND associé à une exposition prénatale à l'alcool).

AAP de recherche thématique : « Troubles du neuro-développement et sciences humaines et sociales (TND & SHS) »



- **Contexte de la** « [Stratégie nationale 2023-2027 pour les troubles du neurodéveloppement : autisme, dys, TDAH, TDI](#) »
- **4 axes de recherche**
 - Axe 1 : Les repérages et diagnostics des personnes atteintes de TND ;
 - Axe 2 : Les accompagnements des personnes et parcours des personnes atteintes de TND et de leurs aidants ;
 - Axe 3 : La connaissance de la vie quotidienne et des trajectoires de vie des personnes atteintes de TND et de leurs proches ;
 - Axe 4 : Les politiques publiques et l'inclusion des personnes atteintes de TND.
- **Centre d'intérêts des projets sur :**
 - Les politiques publiques et leurs modalités d'application
 - Les professionnels et leurs pratiques, les institutions et établissements du domaine
 - Les personnes concernées et leur entourage
 - A tous les âges de la vie.
- Des projets en **sciences humaines et sociales** et de la **santé publique**.

Appel à candidatures aux « Communautés mixtes de recherche (CMR) »



• Définition d'une CMR

- Elle vise à **intégrer**, autour d'une **thématique et/ou d'un questionnement**, **différents registres d'expertise, de disciplines, des professionnels et des parties prenantes d'horizons divers** ;
- Elle recherche la **mixité et l'hybridation des savoirs** ;
- Elle s'inscrit dans une culture et démarche de recherche participative.

• Objectifs

- **Fédérer et coordonner** des acteurs issus de divers horizons ;
- **Collecter** des données (réflexion, collecte et diffusion) ;
- **Créer les conditions d'émergence de projets de recherche** ;
- **Créer ou fédérer un territoire, un espace et penser les restitutions.**

• Réalisations

- Réaliser des **actions d'animation et penser des temps de travail communs** ;
- **Elaborer et animer des interfaces**, des outils et méthodes ;
- **Publier** dans un format accessible à un large public ;
- **Promouvoir** l'intégration des connaissances dans les politiques publiques et les pratiques.

Appel à candidatures « doctorants et 4e année »



- **Périmètre du programme Autonomie 2025**

- Textes de l'AAP « APOLAU »
- Textes de l'AAP « TND & SHS »

- **Qui peut candidater ?**

- Être inscrit dans une école doctorale d'un établissement d'enseignement supérieur en France.
- Pour un contrat doctoral de 3 ans :
 - Les candidats (futurs) titulaires d'un Master 2 en SHS ou en santé publique ;
 - Les candidats inscrits en Master 2 au titre de l'année universitaire 2024-2025 : ils devront avoir soutenu leur mémoire avant le 15 septembre 2025 et fournir au plus tard à cette date une attestation de réussite au diplôme ;
 - Les candidats inscrits en 1^{ère} ou en 2^e année de thèse au titre de l'année universitaire 2025-2026.
- Pour le financement d'une 4^e année de thèse :
 - Les candidats ayant initié une thèse dans le champ de l'autonomie en SHS ou santé publique, qu'ils aient déjà ou non obtenu un soutien doctoral (contrat doctoraux, bourses, etc.) ;
 - Les candidats inscrits en 3^{ème} année de doctorat au titre de l'année universitaire 2024-2025 ;
 - Les candidats inscrits en 4^{ème} année de doctorat au titre de l'année universitaire 2025-2026.



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

5. Soutiens, calendriers et procédure de candidatures

Les différents types de soutien aux projets



- **Projets de recherche complets**
 - Durée : 48 mois maximum
 - Montants : de 30 000 € à 250 000 €
- **Projets d'amorçage**
 - Durée : 18 mois maximum
 - Montants : de 15 000 € à 50 000 €
- **Aide à la mise en place d'un projet européen**
 - Durée : 18 mois maximum
 - Montants : de 15 000 € à 50 000 €
- **AAC « doctorants et 4e année »** : montant des allocations doctorales

Calendrier des appels à projets et de l'appel à candidatures CMR



Lancement du programme
20 décembre 2024

Clôture des candidatures
5 avril 2025 – 12h (heure de Paris)

Conseil scientifique
d'évaluation
Début novembre
2025

Publication des
lauréats
Décembre 2025

Candidatures

Evaluation des projets

Avis d'opportunité de
la CNSA
Fin novembre 2025

Calendrier de l'appel à candidatures « doctorants et 4e année »



Lancement du programme
20 décembre 2024

Clôture des candidatures
21 mars 2025 – 12h (heure de Paris)

Auditions des candidats
par le Conseil scientifique
d'évaluation (CSE)
Mi-juin 2025

Publication des
lauréats
Juillet 2025



Avis d'opportunité de
la CNSA
Fin juin 2025

Comment candidater ?

Les AAP « APOLAU », « TND & SHS » et l'AAC « CMR »



- Procédure de candidature

- Page dédiée de l'AAP ou l'AAC sur le site de l'IRESP ;
- Télécharger le guide du candidat et le lire ;
- Télécharger les 2 documents suivants :
 - **Dossier de candidature** Word : résumés du projet ; renseignements sur le coordonnateur du projet ; détail des équipes; présentation du projet et des annexes
 - **Annexe budgétaire** Excel : compléter les équipes, détailler et justifier les demandes de financements (pas pour l'AAC doctorants et 4^e année)
- RDV sur la [plateforme EVA3](#) et vous inscrire/accéder à votre compte ;
- Compléter les informations demandées et les 2 documents, sans oublier les signatures attendues ;
- Valider ET enregistrer votre candidature.

Comment candidater ?

L'AAC « doctorants et 4^e année »



- Le doctorant doit déposer en son nom propre sur la [plateforme EVA3](#).
- Il sera le seul interlocuteur de l'IRESP tout au long du financement du projet.
- Procédure de candidature
 - Page dédiée de l'AAC « doctorants et 4^e année » sur le site de l'IRESP ;
 - Télécharger le guide du candidat et le lire ;
 - Télécharger le dossier de candidature Word ;
 - RDV sur la [plateforme EVA3](#) et vous inscrire/accéder à votre compte ;
 - Compléter les informations demandées et le document, sans oublier les signatures attendues ;
 - Valider ET enregistrer votre candidature.

Le suivi des projets lauréats



- Conventonnement entre l'Inserm et l'organisation gestionnaire des lauréats
 - Encadre les étapes d'un projet de recherche et les relations avec l'IRESP
- Production de livrables
 - Les projets de moins de 20 mois
 - à 6 mois : d'un court **rapport d'étape** ;
 - à la fin de la convention : d'un **rapport final scientifique** et un **rapport financier**.
 - Les projets de plus de 20 mois
 - à 6 mois : d'un court **rapport d'étape** ;
 - à mi-parcours : d'un **rapport intermédiaire scientifique et financier**, qui fera l'objet d'une évaluation ;
 - à la fin de la convention : d'un **rapport final scientifique** et un **rapport financier**.
- Communication et valorisation :
 - productions scientifiques et rapport final
- Un suivi continu avec les équipes du pôle Autonomie et du suivi de projets de l'IRESP

Pour toutes questions, contactez : autonomie.iresp@inserm.fr



I R e S P

Institut pour la Recherche
en Santé Publique



Caisse nationale de
solidarité pour l'autonomie

Questions / Réponses



Merci de votre attention

L'ensemble des informations sont disponibles [sur la page internet de l'IReSP](#)

Pour candidater : [plateforme EVA3](#)

Pour nous contacter : autonomie.iresp@inserm.fr